Nations Unies S/PV.3959



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3959e séance

Mardi 22 décembre 1998, à 18 h 30
New York

Président :	M. Buallay	(Bahreïn)
Membres :	Brésil	M. Cordeiro
	Chine	M. Liu Jieyi
	Costa Rica	Mme Incera
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Japon	M. Takasu
	Kenya	M. Amolo
	Portugal	M. Monteiro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Slovénie	M. Türk
	Suède	M. Thöresson

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/1998/1149 et Add.1)

Lettre datée du 14 décembre 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1998/1166)

98-86747 (F)

La séance est ouverte à 18 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/1998/1149 et Add.1)

Lettre datée du 14 décembre 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1998/1166)

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre, document S/1998/1149 et Add.1, et de la lettre datée du 14 décembre 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, document S/1998/1166.

Les membres du Conseil sont également saisis des documents S/1998/1207 et S/1998/1208, qui contiennent le texte de deux projets de résolution élaborés au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur les deux projets de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix les projets de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/1998/1207.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1217 (1998).

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/1998/1208.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1218 (1998).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 40.